



## AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS

### - Brèves économiques de Tunisie et de Libye - Semaine du 30 novembre au 6 décembre 2018

#### Tunisie

- Le taux d'inflation s'est stabilisé en novembre 2018 à +7,4% sur un an selon l'Institut National de la Statistique.
- L'Assemblée des représentants du peuple a entamé le jeudi 6 décembre 2019 l'examen du projet de loi de finance 2019 par article.
- Le ministère du commerce tunisien a établi une liste de produits importés qui seront soumis à des mesures restrictives.
- Les revenus issus du tourisme ont progressé de plus de 40% de janvier à novembre 2018 par rapport à la même période il y a un an.
- Un séminaire sur le rôle des labels régionaux s'est tenu à Tunis les 4 et 5 décembre 2018.

#### Libye

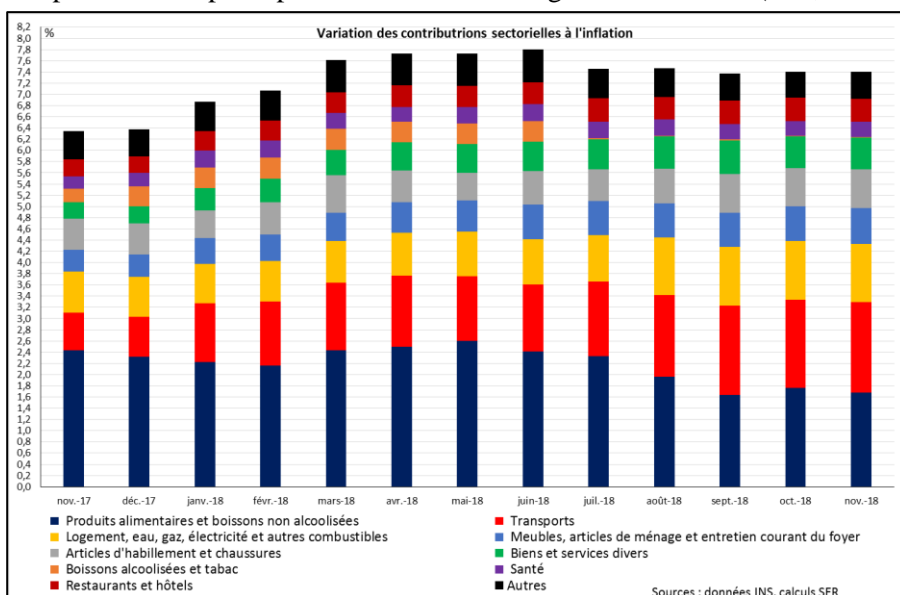
- Entre 50 et 55 tonnes d'or libyen ont été introduits clandestinement aux Emirats arabes unis ces dernières années.

#### TUNISIE

- Le taux d'inflation s'est stabilisé en novembre 2018 à +7,4% sur un an selon l'Institut National de la Statistique.

Le taux d'inflation est resté stable en novembre 2018 à +7,4% en glissement annuel (g.a.) selon [les dernières données de l'Institut National de la Statistique \(INS\)](#). Le taux d'inflation n'a pas augmenté en dépit de l'accélération du rythme de croissance des prix des transports (+13,46% en novembre 2018 en g.a. contre +13,03% en octobre 2018 en g.a.). En effet, elle a été compensée par le ralentissement de la hausse des prix des produits alimentaires (+5,97 en novembre 2018 en g.a. contre +6,3% en octobre 2018 en g.a.). Son ampleur est due principalement à la sous-catégorie des viandes (+11,66% en novembre 2018 en g.a. contre +15,96% en octobre 2018 en g.a.) et dans une moindre mesure à celle des fruits (+6,44% en novembre 2018 en g.a. contre +8,88% en octobre 2018 en g.a.), en partie contenu par le ralentissement de la baisse des prix des légumes (-1,25% en novembre 2018 en g.a. contre -7,29% en octobre en g.a.).

Pour rappel, la Banque Centrale de Tunisie (BCT), dans son rapport sur « l'évolution économique et monétaire, et les perspectives à moyen terme » publié le 8 novembre 2018, tablait sur une légère reprise de l'inflation au quatrième trimestre 2018, à +7,6% en g.a. Pour atteindre ce taux, il faudrait que l'inflation s'élève à +8,0% en décembre 2018 et donc qu'elle s'accélère fortement par rapport à novembre.



Sources : données INS, calculs SER

- L'Assemblée des représentants du peuple a entamé le jeudi 6 décembre 2019 l'examen du projet de loi de finance 2019 par article.

Depuis le 24 novembre 2018, l'Assemblée des représentants du peuple examine le projet de loi de finances (PLF) 2019. La période 24 novembre au 5 décembre fut celle de l'examen des budgets des ministères, qui furent tous adoptés. Le 5 décembre, les budgets des instances constitutionnelles, de la Cour constitutionnelle et du Conseil supérieur de la Magistrature ont été abordés. En parallèle, la commission des finances relevant de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), a tenu depuis le 8 novembre 2018 22 réunions d'audition des cadres du ministère des finances, ainsi que des cadres de structures et d'organisations tels le Conseil d'Analyses Economiques (CAE) ou l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA). La rapporteuse de cette commission, Mme Leila Hamrouni, a annoncé que la commission a amendé 26 articles du PLF 2019, recommandé l'ajout de 8 nouveaux articles et rejeté un article. La commission élabore actuellement son rapport.

Finalement, l'ARP a entamé jeudi 6 décembre, en présence du ministre des finances, M. Ridha Chalghoum, la phase finale de l'examen du PLF, à savoir l'examen par article. L'examen de l'article 13, qui prévoit l'application d'un taux d'imposition de 13,5% sur les bénéficiaires des entreprises opérant dans certains secteurs prédéterminés, sera au cœur du débat. L'UTICA a publié un communiqué, le 2 décembre 2018, dans lequel elle rejette la version actuelle de l'article 13 du PLF 2019. Selon les termes du communiqué, cette mesure serait « discriminatoire » et susceptible de « créer des troubles entre les différents secteurs ». Le syndicat souhaiterait généraliser le taux d'imposition des bénéficiaires des sociétés de 13,5% à l'ensemble des secteurs de l'industrie, du commerce et des services. Pour rappel, conformément à l'article 66 de la constitution tunisienne, le PLF devra être adopté dans son intégralité par l'ARP au plus tard lundi 10 décembre 2018.

- *Le ministère du commerce tunisien a établi une liste de produits importés qui seront soumis à des mesures restrictives.*

Le ministère du commerce a établi une liste de produits de consommation non essentiels dont le dédouanement dépendra d'une autorisation d'importation depuis le 29 novembre 2018. Ces produits seront ensuite soumis à des contrôles techniques (qui seraient conformes aux cahiers des charges à l'importation), avant d'être écoulés sur le marché national. Le ministre du commerce justifie cette décision par les pressions sur la balance commerciale et sur les réserves de devises dues à l'importation de certains produits agroalimentaires et industriels. Pour rappel, la Tunisie fait face à un important déficit commercial (16 Mds TND sur les 10 premiers mois de 2018 [selon l'INS](#), contre 13,2 Mds TND sur la même période de 2017). L'objectif affiché de cette mesure est de rationaliser les importations de ces produits et de mieux maîtriser leur évolution. Ces contrôles sont une nouveauté pour certains produits, tels les vêtements. La liste des produits concernés inclut des produits alimentaires (les fromages, les fruits, les sucreries, le chocolat, les biscuits et les chips, les préparations de fruits et légumes, les jus, les préparations alimentaires), les produits cosmétiques, le savon et les produits de nettoyage, les vêtements, les produits textiles, les chaussures, les produits électroménagers, les jouets et les téléphones portables. Pour rappel, le 27 octobre 2017, la Banque centrale de Tunisie (BCT) avait publié une circulaire ([N°2017-09](#)) visant à réguler les importations de certains produits jugés non-essentiels. Depuis cette circulaire, les banques tunisiennes doivent exiger que l'importateur des produits inclus dans la liste apporte au préalable une caution (provenant de ses fonds propres) couvrant la totalité de la valeur de la marchandise importée. Enfin, il convient de rappeler que ces nouvelles mesures restrictives ont été officialisées quelques jours avant le début du 3<sup>ème</sup> cycle des négociations commerciales entre la Tunisie et l'Union européenne relatif à l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (Aleca), qui se déroulera du 10 au 14 décembre 2018.

- *Les revenus issus du tourisme ont progressé de plus de 40% de janvier à novembre 2018 par rapport à la même période il y a un an.*

Auditionné dans le cadre d'une plénière consacrée au projet du budget de son ministère, le ministre du tourisme et de l'artisanat M. René Trabelsi, a indiqué que les revenus tirés du tourisme s'élevaient à près de 3,7 Mds TND sur les 11 premiers mois de l'année 2018, soit une hausse de +40,5% par rapport à la même période en 2017. En outre, le nombre de touristes accueillis dans le pays de janvier à novembre 2018 a progressé de +17,2% en glissement annuel. Enfin, M. René Trabelsi a déclaré que le nombre de touristes français et britanniques a augmenté de respectivement +38% et +345% sur les 11 premiers mois de 2018, par rapport à la même période en 2017.

- *Un séminaire sur le rôle des labels régionaux s'est tenu à Tunis les 4 et 5 décembre 2018.*

Un séminaire co-organisé les 4 et 5 décembre 2018 par l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI) ainsi que par le ministère de l'industrie et des PME, s'est tenu au siège de l'organisation syndicale UTICA (Union Tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat) sur le thème « *renforcer la compétitivité commerciale des produits de qualité, liée à l'origine par la protection de leurs signes distinctifs en Tunisie et à l'étranger* ». Ce séminaire avait pour objectif principal de sensibiliser à l'importance des labels régionaux dans l'élaboration de stratégies commerciales. Dans ce cadre, Mme Lamia El Kateb, responsable de l'Académie nationale de la propriété intellectuelle (académie relevant de l'INNORPI), a annoncé que les figues de Djebba et l'huile d'olive de Teboursouk (qui sont deux nouveaux produits tunisiens portant une Appellation d'origine contrôlée) bénéficieront d'une protection internationale. Pour rappel, il existe en Tunisie 9 AOC et 5 indications de provenance.

## LIBYE

- *Entre 50 et 55 tonnes d'or libyen ont été introduits clandestinement aux Emirats arabes unis ces dernières années.*

Selon les données sur le commerce extérieur publiées par le ministère de la Planification, 50 à 55 tonnes d'or libyen - d'une valeur de 3 Mds USD - ont été introduites clandestinement aux Emirats arabes unis ces dernières années, sans qu'il ne soit précisé si l'or appartenait à la Banque centrale de Libye. La baisse du stock d'or libyen pourrait s'expliquer par le fait que de nombreux libyens ont eu recours à la vente d'or en raison des conditions économiques difficiles dans le pays et du manque de liquidités des banques. Pour rappel, avant 2011, la Libye possédait le 4<sup>ème</sup> stock d'or du monde arabe (après l'Algérie, le Liban et l'Arabie saoudite), d'un poids de 143,8 tonnes.